

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 12 février 2001

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 16

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : M. MEYER-KUHN.

DEL. N° 12 /2001

OBJET : APPROBATION DE L'A. P. D. ARCHITECTURAL MODIFIE DU CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN

En séance du 18 décembre 2000, le Conseil Communautaire avait approuvé l'avant-projet définitif (A. P. D.) du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier « pôle des générations futures » du Fleckenstein, sous réserve du chiffrage de l'assainissement et des options relatives aux économies d'énergie. Le maître d'œuvre a donc présenté une nouvelle version de l'A. P. D. le 9 février 2001.

- VU la délibération du 28 juin 1999 du Conseil Communautaire approuvant la mise en œuvre du projet de Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- VU la délibération du 18 décembre 2000 du Conseil Communautaire approuvant l'avant-projet définitif du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein et donnant délégation au Bureau pour approuver le chiffrage final de l'A. P. D.
- VU l'avant-projet définitif modifié par le maître d'œuvre du marché
- CONSTATANT que la prise en compte de l'ensemble des options nécessite la révision de la programmation initialement prévue
- CONSIDERANT l'avis de la commission réunie le 9 février 2001

le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention :

. approuve l'avant-projet définitif (A. P. D.) du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein incluant les options (sur proposition du maître d'ouvrage) suivantes :

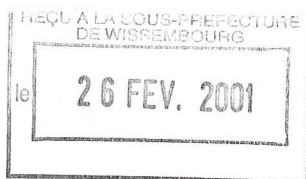
- 1. Mini station d'épuration complémentaire (pour l'amélioration du traitement en périodes de fortes fréquentations) : 80 000 F***
- 2. Récupération des eaux pluviales (pour l'alimentation de la réserve incendie et des sanitaires) : 145 000 F***
- 3. Aménagement des combles de la maison forestière en studio (pour l'hébergement temporaire d'animateurs ou d'intervenants) : 71 100 F***

4. **Aménagements complémentaires de l'office pour permettre un fonctionnement en self service (ventilation, VRD, électricité) : 165 000 F ;**

. arrête le montant de l'avant-projet définitif à la somme de 11 315 900 F

. décide d'inscrire les options « réfection complète de la couverture du bâtiment «cafétéria» 268 000 F, «réfection complète de la couverture du bâtiment «expositions» 490 300 F et mobilier technique «self cafétéria» 180 000 F en tranches conditionnelles A. P. D. en l'attente des résultats des négociations engagées avec la Région Alsace et l'instance PAMINA en vue du transfert de crédits entre sous-opérations du programme ;

. autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents y relatifs.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 février 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

